

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.150

**Pôle d'activité
tertiaire du Grand
Girac - nettoyage
des locaux de la
pépinière
d'entreprises : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / PÔLE
D'ACTIVITÉS TERTIAIRES GRAND GIRAC -
COMMUNE DE SAINT MICHEL

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**POLE D'ACTIVITE TERTIAIRE DU GRAND GIRAC - NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA
PEPINIERE D'ENTREPRISES : APPEL D'OFFRES OUVERT**

La gestion de la pépinière d'entreprises du Grand Girac a été confiée à la société INTERFACES par décision n° 20B du bureau communautaire du 30 juin 2005. Toutefois, l'entretien des locaux incombe à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême en sa qualité de propriétaire du bâtiment. Il convient donc de lancer une consultation pour la réalisation de ces prestations.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché à bons de commande dont les prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

- La 1ère année :
 - minimum : 4 000 € HT
 - maximum : 16 000 € HT

- Les années suivantes :
 - minimum : 8 000 € HT
 - maximum : 32 000 € HT

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2007.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2007 ,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 6283.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2007	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2007